

**Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 26 mai 2021**

Extrait des délibérations

Délibération relative à la suppression d'un poste au sein de la CCI de l'Ain

Vu la stratégie, le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels adoptés par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le statut du personnel administratif des CCI, notamment son article 35-1 ;

Vu le relevé de décisions de la Commission Paritaire Régionale du 15 avril 2021 ;

Exposé des motifs

Le service emploi formation apprentissage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain connaît depuis plusieurs années une réorganisation liée tant à l'évolution de la réglementation relative à l'apprentissage (collecte de la taxe et enregistrements des contrats) qu'aux contraintes budgétaires notamment en matière d'affectation de la ressource fiscale ou de taxe d'apprentissage.

Ainsi, à la baisse significative du volume et des missions du poste de directeur s'est ajoutée courant d'année 2020 l'externalisation de l'Ecole de Gestion et de Commerce, dont le pilotage n'est donc plus assuré par la CCI de l'Ain.

Le poste de Directeur du service emploi formation apprentissage, de niveau 8 [REDACTED]

Les orientations stratégiques prises au sein de l'espace de polarisation Nord (regroupant l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie) s'appuie sur un pilotage intégré, partagé, commun, sur trois axes identifiés (la sécurité bâtementaire, l'économie circulaire et la formation professionnelle). Ces orientations stratégiques impactent fortement l'organisation de ce service.

En effet, conformément à la délibération de l'assemblée générale de la CCI-R Auvergne-Rhône-Alpes du 9 décembre 2020 relative à la transformation du réseau régional, les espaces de polarisation se doivent de repenser leur organisation, de partager les modèles internes d'organisation et d'étudier tout regroupement et mutualisation de ressources apte à améliorer l'efficacité des projets conduits dans leur périmètre. La transformation de réseau régional découle des éléments du protocole d'accord signé le 12 octobre 2020 par le Ministre de l'économie, des finances et de la relance avec CCI France (et la délibération de l'assemblée générale de CCI France du 1^{er} décembre 2020).

Ainsi, la CCI de l'Ain s'est vue confier le pilotage du projet lié à la sécurité bâtementaire quand la CCI de Haute-Savoie se voyait confier le pilotage de la formation professionnelle en se dotant d'une direction unique.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il vous est donc demandé de bien vouloir valider la réorganisation du service et la suppression du poste de Directeur du service emploi formation apprentissage, de niveau 8 [REDACTED]

La procédure de licenciement pour suppression de poste si elle devait aboutir à un licenciement concernant cet agent, représenterait un coût chargé d'environ 130K€ (en comprenant les mesures d'accompagnement évaluée à 8K€).

Dans le cadre des mesures d'accompagnement prévu par le Statut du Personnel Administratif en cas de procédure de licenciement pour suppression de poste, la CCI de l'Ain opte pour le déploiement, au bénéfice de cet agent, du marché régional d'accompagnement permettant de faciliter le retour à l'emploi.

Décision

Dans le cadre de la Stratégie, du Schéma Régional d'Organisation des Missions et des Schémas sectoriels, il est demandé à l'Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes :


- d'approuver la suppression du poste de Directeur du service Emploi Formation Apprentissage au sein de la CCI de l'Ain, niveau 8 [REDACTED]
- d'autoriser son Président à prendre toutes les mesures utiles et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de poste conformément aux dispositions prévues par le statut du personnel administratif des CCI.

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 59
Votants : 89

Voix pour : 87
Voix contre : 0
Abstentions : 2

Extrait certifié conforme
le 4 juin 2021, à Lyon



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND